

SAINT JEAN DE THOLOME



Sommaire

Le mot du maire	1
Budget général 2015	2
Budget eau 2015	2-3
Elections départementales	3
8 mai 2015	4
CCAS	5
Aménagement du centre bourg	5
Commission environnement	5
Restauration Scolaire	6
Le schéma général des eaux pluviales	7
Un entretien partagé du Môle	7
Le brûlage à l'air libre,	8
une pratique polluante!	
Le compostage fête ses 5 ans à l'école	9
de SAINT-JEAN-DE-THOLOME!	
Agenda	9
Le hangar communal	10
Anniversaire de notre doyenne	10
CC4R	11
Bilan des TAP	12
Le pré aux livres	12
Que faire en cas de dégâts	13
de faune sauvage?	
Les Troubadours	13
L'accessibilité, un accès pour tous	14
Haut les Cœurs - SOLHANDISEP	14
Les Trailers du Môle	15
Les conteurs du môle	15
Jeux Intervillages - dimanche 30 août	15
Infos pratiques	16
Etat civil	16

Le mot du Maire



Après les premiers mois de connaissances entre élus, de prises de contact avec la multitude de dossiers qui régit la vie municipale, en ce début 2015 l'équipe municipale connaît son rythme de croisière.

Passé l'héritage des décisions de la précédente mandature, elle assume ses décisions dans de nombreux domaines au gré des commissions :

- La communication, l'animation : site internet revu et corrigé, véritable outil, page Facebook à créer à l'attention des plus jeunes, redynamiser le marché et soutien aux associations ;
- L'action sociale au travers de la commission d'attribution des logements en plus des traditionnels dossiers ;
- L'enfance, qui après l'écriture du PEDT (Projet Educatif Territorial), a validé, en concertation avec les délégués de parents d'élèves, les enseignantes, les critères d'évaluation des TAP (Temps Activités Péricolaires) et s'attachera à les faire évoluer ;

- Les VRD, « Voies et Réseaux Divers », qui après le diagnostic terrain des routes, le schéma général des eaux pluviales, programment les travaux en concertation avec le SRB (Syndicat des Eaux les Rocailles et Bellecombe) et selon les possibilités financières de la collectivité. Le budget eau permet à ce jour la réflexion sur la qualité de l'eau ;

- Les finances qui nécessitent, face à la baisse des dotations de l'état, une augmentation d'impôts supportable conjuguée avec une forte baisse des dépenses ;

- Les bâtiments qui étoffent notre centre bourg, la réfection du hangar communal, qui nécessitent de nombreuses réunions de chantier de la part des élus.

Ravie de conduire cette équipe d'élus, je suis aussi satisfaite de la compétence de nos personnels communaux en effectif réduit face à une charge de travail qui augmente pour un service public de qualité reconnu, je l'espère, par nos administrés.

A toutes et tous, bonne lecture et bon été.

Christine Chaffard, Maire



URGENT



Nous recherchons **DEUX AGENTS RECENSEURS** pour réaliser la collecte des informations de recensement auprès de la population de la commune **pour la période de janvier – février 2016.**

Le profil recherché correspond à une **personne rigoureuse, organisée, discrète, ouverte et disponible.**

Candidatures à déposer à la mairie – Chef-lieu – 74250 Saint-Jean-de-Tholome ou par e-mail : mairie@stjeandetholome.fr jusqu'au mercredi 30 novembre 2015 inclus.

Budget général 2015

Le budget d'une commune est constitué de trois parties, le budget général, le budget eau et le budget de l'action sociale (CCAS). Seuls les deux premiers budgets sont commentés dans cet article, étant entendu que le budget CCAS est intégralement financé par le budget général.

Fonctionnement

Charges à caractère général	270 900,00	Atténuation de charges	200,00
Charges de personnel	220 940,00	Produits de services	58 277,00
Participation aux fonds de péréquation	60 663,00	Impôts et taxes	480 321,00
Charges de gestion courante	243 268,00	Dotations et participations	324 224,00
Charges financières	6 000,00		
Charges exceptionnelles	2 000,00		
Virement à la section d'investissement	59 251,00		
Total	863 022,00	Total	863 022,00

Investissement

Immobilisations corporelles	64 016,92	Subventions d'investissement	370 514
Immobilisations en cours	955 285,91	Emprunts	325 032,55
Remboursement capital	48 600,00	Dotations	83 655,00
		Affectation résultat de fonctionnement 2014	208 636,85
		Produits de cession	60 000,00
		Résultat 2014 reporté	536 964,43
		Virement de la section de fonctionnement	59 251,00
Total	1 644 053,83	Total	1 644 053,83

Les recettes de fonctionnement proviennent en premier des impôts fonciers, taxes professionnelles, recettes EDF de mise à disposition du foncier pour les pylônes électriques (EUR 480 321), et ensuite de dotations de l'Etat, des fonds frontaliers, de remboursements de la Caisse d'allocation familiale pour notre soutien à la PE4R (total EUR 324 224). Les produits de services sont principalement les recettes de cantine et les revenus de coupes de bois communal (EUR 58 277).

Les charges à caractère général (EUR 271 994) sont entre autres, l'entretien des bâtiments communaux et des voies, l'énergie, les assurances. Les charges de gestion courantes

(EUR 267 808) sont principalement constituées de la participation au SDIS, de la participation PE4R, des subventions aux associations, la CCAS et achat de repas de cantine.

Les charges de fonctionnement restent stables au fil des ans. L'excédent de recette (EUR 59 251) est versé aux recettes d'investissement.

Ces recettes proviennent également en grande partie du report 2014 important (EUR 536 964,43) car certains investissements ont été décalés de 2014 à 2015. Un emprunt d'équilibre est budgeté de EUR 325 032,55 afin de permettre d'effectuer les investissements projetés en 2015. Enfin le produit de la

vente de notre ancien hangar communal (EUR 60 000) ainsi que les subventions à la région et au département sollicitées (EUR 370 514) complètent le budget.

Les dépenses d'investissement projetées concernent principalement l'aménagement de notre nouveau hangar (280 000) et les parties extérieures de l'immeuble (EUR 350 000), l'achat du commerce (EUR 180 000) et l'ancienne fruitière (préemption pour EUR 330 000), ainsi que divers autres investissements (informatique, WC public, Parking du Môle). le capital des emprunts est remboursé à hauteur de EUR 48 600.

Budget de l'eau 2015

Jusqu'en 2014, ce budget était dénommé « Budget Eau et Assainissement ». Or la mission de l'assainissement a été transférée depuis le 1^{er} janvier 2015 au Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe. C'est donc ce syndicat qui facture dorénavant l'assainissement. Il subsiste, dans la mission de notre commune, la fourniture de l'eau potable.

Les recettes proviennent principalement du produit de la vente de l'eau, dont le montant est estimé à EUR 111 900, montant auquel s'ajoute le report de résultat 2014.

Les charges de fonctionnement sont principalement des taxes et impôts, ainsi que des frais d'entretien de réseau (EUR 42 000). La parti-

cipation au collecteur de Peillonex-Scientrier est également importante (EUR 18 700), les intérêts sur les emprunts sont de EUR 3 400 qui ont servi à financer des investissements dans le réseau des eaux de notre commune. L'excédent (EUR 90 000) est transféré au budget d'investissement.



Les recettes d'investissement, en sus de la reprise de la section de fonctionnement, et du report de 2014 (EUR 172 326,34) sont constituées de dotations, soit retour de TVA sur investissements, subvention agence de l'eau, reprise de résultat 2014 (EUR 72 871,79). Les

dépenses d'investissement sont principalement des continuations d'investissement entrepris depuis 2014 (EUR 216 736,13) pour la rénovation des réseaux des eaux de la commune, participation (EUR 72 660) aux travaux de connexion au réseau du Syndicat des Bel-

lecombe, mais également remboursements d'emprunts bancaires (EUR 11 800).

Il est possible de consulter les comptes détaillés de la commune auprès du secrétaire de mairie.

Fonctionnement

Charges à caractère général	42 000,00	Vente d'eau	111 900,00
Charges de personnel	400,00	Amortissement subvention	5 000,00
Charges de gestion courante	18 700,00	Résultat 2014 reporté	40 000,00
Charges financières	3 400,00		
Charges exceptionnelles	1 500,00		
Virement à la section d'investissement	90 900,00		
Total	156 900,00	Total	156 900,00

Investissement

Immobilisations corporelles	29 902,00	Dotations	72 871,79
Immobilisations en cours	216 736,13	Virement section de fonctionnement	90 900,00
remboursement capital	11 800,00	Résultat 2014 reporté	172 326,34
Participation SRB	72 660,00		
Amortissement subvention	5 000,00		
Total	336 098,13	Total	336 098,13

Elections départementales 2015

22 mars 2015 - Résultats - 1^{er} tour

INSCRITS	658	Nombre de bureaux de vote	1
VOTANTS	302	Participation	45,90%
EXPRIMÉS	290	Exprimés	96,03%
ABSTENTIONS	356	Abstentions	54,10%
BLANCS	10	Blancs	3,31%
NULS	2	Nuls	0,66%
BLANCS / NULS	12	Blancs + Nuls	3,97%

Candidat	Voix	%
Mme BOUVERAT Christelle et M. MAURIS-DEMOURIOUX Bertrand	33	11,38 %
M. ALLAMAND Serge et Mme SAINT-JOANIS Christine	55	18,97 %
Mme GAY Agnès et M. MUDRY Raymond	142	48,97 %
Mme HUGARD Lucie et M. MORTREUX Richard	54	18,62 %
Mme REGARD Caroline et M. VALENTIN Antoine	6	2,07 %

29 mars 2015 - Résultats - 2nd tour

INSCRITS	658	Nombre de bureaux de vote	1
VOTANTS	302	Participation	45,90%
EXPRIMÉS	278	Exprimés	92,05%
ABSTENTIONS	356	Abstentions	54,10%
BLANCS	22	Blancs	7,28%
NULS	2	Nuls	0,66%
BLANCS / NULS	24	Blancs + Nuls	7,99%

Candidat	Voix	%
Mme GAY Agnès et M. MUDRY Raymond	215	77,34 %
Mme HUGARD Lucie et M. MORTREUX Richard	63	22,66 %

8 mai 2015 – remise de la légion d'honneur à Monsieur Chaffard Léon

Message de l'ONAC :

« M. Léon Chaffard, né le 3 septembre 1922 à Saint-Jean-de-Tholome, réfractaire au service obligatoire, rejoint la compagnie 93 05 des Francs Tireurs et Partisans commandée par Charles Sybelle le 20 novembre 1943. Il participe à de nombreux actes de Résistance, sabotages, réception de parachutages, transports d'armes... dans le département. Il est présent lors des combats pour la libération d'Annemasse.

Il est cité à l'ordre de la brigade le 1^{er} juin 1945 au motif suivant : « a fait preuve en toutes occasions d'audace et de courage. Le 18 août 1944, lors de la prise d'Annemasse, avec des camarades, s'est emparé d'un immeuble occupé par les Allemands, faisant 13 prisonniers, contribuant ainsi à la prise de la ville. La présente citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec étoile de bronze ».

Titulaire de la carte du Combattant Volontaire de la Résistance n°62 219 délivrée le 25 janvier 1954 et de la carte du combattant 38 350 délivrée le 22 septembre 1977 ».

Hommage de Mme le Maire à M. Chaffard Léon



« Cette cérémonie du 8 mai 2015 devait être classique si ce n'est que le 70^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 est une date encore plus symbolique que les autres ; si ce n'est que le 26 avril dernier était le 70^{ème} anniversaire de la libération des camps de la déportation et que cela doit, plus particulièrement, évoquer la mémoire de Mme Châtel Louroz née Gay, tholoméenne résidente au Chef-lieu emmenée par la Gestapo le 15 septembre 1943.

Si ce n'est l'appel de l'office national des anciens combattants (ONAC) nous informant que M. Chaffard Léon, né le 3 septembre 1922 à Saint Jean au Chef-lieu, est promu ce jour au grade de Chevalier de la légion d'honneur pour ses actes de courage et de bravoure pendant la seconde guerre mondiale.

En effet, j'ai l'immense plaisir de recevoir parmi nous, Léon, permettez-moi de l'appe-

ler affectueusement ainsi, qui vient de recevoir il y a 2 heures, à AYZE, des mains de M. Bianchi, sous préfet de l'arrondissement de Bonneville, la plus haute distinction de l'État français.

Certains d'entre vous dans l'assistance ne sont pas sans ignorer l'amitié qui existe entre M. Chaffard Léon et ma famille et ce depuis 4 générations. Mais ne voyez pas dans ces propos un intérêt particulier, mais avant tout l'occasion qui nous est donnée de rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont choisi de mener la lutte dans l'ombre au sein des mouvements de Résistance. Leur engagement et leur sacrifice nous honorent et nous obligent.

D'autant plus que notre secteur a une belle histoire de courage et de bravoure. En effet, le massif du Môle, sur le versant de Marignier, est le premier camp de réfractaire, plus particulièrement le chalet d'Henri Plantaz qui cache dès juin 1942, les résistants de la 1^{ère} heure recherchés par la police française avant même que la zone Sud de la France soit occupée par les Allemands.

Dès septembre 1942, la loi sur la relève s'applique à savoir : les ouvriers spécialisés (électriciens, tourneurs, etc.) sont appelés pour travailler en Allemagne dans le secteur de l'armement. Prémices de la honte : pour tous les professionnels recrutés, 2 prisonniers de guerre sont libérés. Viendra quelques mois plus tard, le 17 février 1943 le service du travail obligatoire en Allemagne qui appelle les jeunes nés en 1920, 1921, 1922 dont les refus courageux de certains vont alimenter abondamment les maquis. Pour preuve, la compagnie FTP (francs tireurs et partisans) 93 05, dont fait partie M. Léon Chaffard, s'organise autour de son siège à Saint-Jeoire et autour de son chef militaire M. André Rubin alias « capitaine Sommeiller » qui s'adjoint la compétence de M. André Pellison, étudiant à Grenoble, qui deviendra le colonel Pellisson, bien connu.

Même si on ne connaît pas de cette compagnie de grands faits d'armes, elle a été homologuée unité combattante par le ministère de la défense. La 93 05 a démonté la statue Germain Sommeiller à Saint-Jeoire dont l'étaim était voué aux fonderies allemandes, laissant un écriteau je cite « Sommeiller est parti pisser ». Plus sérieusement, ils ont récupéré les 3 parachutages des Brasses lors des nuits de pleine lune entre février et avril 1944 et de celui de La Tour en début d'été en vue des combats de la libération du 18 août 1944.

Mais au-delà de ces organisations, ces jeunes maquisards devaient gérer le quotidien, quo-

tidien fait le plus souvent de paysannerie, quotidien qui se doit discret, la peur de la dénonciation étant constante.

Que dire à ces maquisards qui, depuis le bas de Saint-Jean, franchissent creux, ruisseaux, fourrés pour avertir l'abbé de Viry que la Gestapo vient le chercher. Sans eux, M. l'Abbé n'aurait pas pu se cacher 3 jours durant dans le hameau de Ruz avant d'être conduit auprès des cheminots résistants à Bonneville par M. Jean, juif caché dans la famille de M. Gaston Mossuz, notre maire honoraire décédé en juin dernier, lui aussi résistant reconnu par Yad Vachem au titre de la médaille des justes puis par l'État français au travers de la légion d'honneur remise en 2008 par M. Raymond Mudry, notre actuel conseiller départemental.

Que dire à ces maquisards qui prennent des risques en cachant des armes que ce soit dans le hameau de Chez Bobinaz dans la maison du compagnon d'armes de Léon : Félix ou dans les anciens réservoirs d'eau de l'hôpital Dufresne Sommeiller à la Tour par Félicien et ses compagnons. Même risque, pour le fromager de Bovère, M. Vachoux, qui fabrique des fromages et livre du lait dans un réseau bien organisé de boucher, boulanger, etc. M. Vachoux laissera sa vie en déportation et Saint-Jean sera sa dernière adresse de son vivant. Risques tout aussi réels pour celles et ceux qui ravitaillent les maquisards à Orgevat, un des points culminant de la commune de Bonneville au sommet d'un chêne dont les vestiges d'une échelle étaient encore visible il y a quelques années, promontoire pour voir au plus loin l'arrivée des colonnes allemandes en provenance d'Annecy.

Que dire à M. Léon Chaffard, qui participe à la libération de la ville d'Annemasse, sinon qu'il nous honore aujourd'hui et nous oblige.

Dire qu'au travers de cet hommage que la commune reconnaissante de Saint-Jean-de-Tholome lui rend aujourd'hui, nous associations toutes les femmes et hommes de l'ombre, vivants ou disparus. »



CCAS

Le CCAS, centre communal d'action sociale, porte en particulier la préoccupation des personnes et des familles fragilisées par les aléas de la vie. Il est légitime à solliciter toutes sortes de partenaires locaux ou départementaux qui peuvent intervenir (travailleurs sociaux, associations, administration...)

Les aides sont soit en espèces ou de préférence en nature (bon alimentaire par exemple) ou dans des accompagnements dans certaines démarches. L'action la plus commune du CCAS est l'organisation du repas de nos aînés,

l'occasion d'une rencontre entre tous, et les visites de fin d'année avec les colis de Noël, visite que l'équipe du conseil municipal se plaît à porter à domicile. Cela a été l'occasion formidable de faire connaissance ou de prendre des nouvelles de nos aînés.

Mais le CCAS peut aussi intervenir pour mettre en relation des aides à domicile avec nos tholoméens en cas de nécessité, l'ADMR étant bien implantée sur notre territoire.

L'aide pour nos familles est possible ponctuellement avec une recherche de

logement, une prise en charge de la cantine des enfants ou pour une participation pour des vacances avec l'association Oxalis par exemple.

De même une participation est proposée pour les forfaits de ski des Brasses, forfaits à l'année, ou pour les voyages scolaires des collégiens, renseignement en mairie.

L'analyse des besoins sociaux de nos Tholoméens est un état d'esprit de notre CCAS pour définir nos orientations. A vous de nous en faire part.

Aménagement du centre du bourg - Plantations



Les travaux de plantations marquent l'aboutissement des travaux d'aménagement du centre-bourg. Les gabions sont végétalisés avec des graminées accompagnées de lavandes d'Afghanistan et de rosiers couvre-sols.

Le muret de soutènement situé le long de la rampe pour les personnes à mobilité réduite est planté sur son sommet par une haie vive. Des nombreuses essences d'arbustes fleurissent ainsi cet ouvrage (Deutzia, Spirées, Potentille arbustive, Weigélia, Cornouiller blanc, Fusain, Laurier du Portugal, Viorne, Cotonéaster arbustif, Epine-vinette...). Quelques arbustes solitaires ponctuent également cet espace (Érable palmé japonais pourpre et Cornouiller du Japon).

Des spirées accompagneront le cheminement le long de l'église. Un érable plane "Globosum", arbre à port compact, sera planté à l'entrée de la résidence.



L'automne étant la période de préférence pour la plantation des fruitiers, un verger sera planté sur la butte avec différentes variétés (pommiers, poiriers, cerisiers et pruniers). Ce verger rappellera ainsi le paysage arboricole de nos anciennes fermes et permettra de conserver notre savoir-faire dans la sélection de porte-greffe adaptés au sol et au climat montagnard de nos territoires. Ce verger pédagogique sera visitable par les enfants de l'école. L'herbe sera entretenue par le pâturage de moutons qui deviendront ainsi des auxiliaires d'entretien.



La stabilisation du talus du torrent sera assurée par la plantation d'arbustes d'afforestation. Ces plantations en racines nues seront également réalisées cet automne.

Commission environnement



Suite à l'interdiction préfectorale concernant l'écobuage et consciente de la difficulté de nos concitoyens à évacuer leurs déchets verts

provenant de la taille des arbres et des haies de leur propriété, la mairie a pris l'initiative de mettre en place des séances de broyage le premier samedi de chaque mois du printemps à l'automne de 8 h à 13 h.

Sur demande à la mairie, il est possible d'obtenir une remorque pour le chargement des branchages. Le chargement se fera par le demandeur. Il viendra ensuite aider au broyage.

Les déchets résultant de ce broyage restent à la disposition de nos concitoyens pour le paillage de leurs massifs et jardins.



Nous espérons par cette action, motiver nos concitoyens à respecter le cadre de la loi, la qualité de l'air et à recycler leurs déchets, complétant ainsi l'action menée avec l'implantation des composteurs privés.

Voir également l'article « Le brûlage à l'air libre, une pratique polluante » dans ce journal.

Restauration scolaire



Aujourd'hui pour nos enfants qui mangent à la cantine, les habitudes alimentaires, bonnes ou mauvaises, s'acquièrent dès le plus jeune âge et influent sur la santé. De la maternelle au lycée, deux enfants sur trois en moyenne, soit plus de 7 millions d'enfants, mangent à la cantine au moins une fois par semaine. L'amélioration des menus servis à l'école, de leurs qualités nutritionnelles et sanitaires est donc aujourd'hui une priorité de santé publique, d'autant que pour bon nombre d'élèves, les repas pris à la cantine sont la source principale de nutriments nécessaires à leur développement.

Nous nous devons de répondre aux besoins nutritionnels des enfants, avec une attention toute particulière à l'apport qualitatif et quantitatif des différents nutriments, sans perdre pour autant la notion de plaisir...

L'élaboration de nos menus est réalisée avec l'aide d'une diététicienne, afin de réaliser des menus variés, équilibrés et attrayants.

Ils comportent obligatoirement un produit bio par jour, des produits frais, de saison, des produits locaux et nous favorisons les filières courtes et les produits issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Les repas garantissent un équilibre alimentaire favorisant la découverte du goût et des saveurs, permettant d'éviter toute lassitude des jeunes consommateurs.

La fabrication maison fait partie de nos traditions et nous proposons un menu à thème par séquence de 6 semaines (italien, buffet, repas de Noël, Pâques, Chandeleur...) et nous sommes toujours ouverts aux suggestions des responsables de la cantine pour la satisfaction des enfants.

Afin de répondre à cet équilibre nutritionnel, une attention particulière doit être apportée aux nutriments suivants :

- Protéines : apport qualitatif et quantitatif
- Lipides : de manière contrôlée et équilibrée
- Calcium : présent chaque jour sous forme de fromage, de dessert lacté ou entrant dans la confection d'un plat
- Fer : apporté par des viandes, poissons et des légumes
- Fibres : présentes chaque jour dans les légumes cuits ou crus, les fruits, les céréales ou les légumes secs.

Pour répondre à ces objectifs et respecter une certaine variété, les menus sont composés à partir d'un plan alimentaire sur 20 jours et prennent en compte la fréquence d'application des composants suivants :

- Les entrées :

Crudités et ou légumes cuits : au moins 10 fois
Les potages seront réalisés à partir de légumes frais.

- Les plats protéiques :

Viandes rouges au moins 5 fois
Viandes blanches au moins 5 fois
Poissons au moins 5 fois
Les steaks hachés devront contenir au maximum 15 % de matière grasse

Des filets ou croquettes de poisson pané pourront être proposés 1 fois toutes les deux semaines à condition qu'ils soient plein filets

- Garnitures :

Légumes au moins 10 fois
Féculeux, céréales et légumes secs au moins 10 fois

- Laitage :

Fromage au moins 10 fois
Yaourts et desserts lactés au moins 10 fois

Et au-delà de toutes ces considérations « diététiques », nous souhaitons que pour tous les enfants qui mangent à la cantine, l'instant des repas pris entre camarades, reste un souvenir gourmand, de détente, et de complicité.

Plats	Calories (kcal)	Protéines (g)	Lipides (g)	Glucides (g)
Salade concombre + maïs	56	3	0,3	7,2
Steak haché	251	22,3	16	0
Carottes rondelles (+beurre)	50	1,6	6,6	23
Brie	132	8,2	10	0
Pain	105	0	0,2	26,7
Pomme	73	0,4	0	22,3
Total	727	35,5	33,1	79,2
Total sans le pain	622	35,5	32,9	52,5

On a donc un repas qui apporte 727 kcal, en considérant que les enfants ont mangé la tranche de pain qui leur est proposée, et qui représente une portion de 40 g. Sans le pain, le repas apporte tout de même 622 kcal.

En sachant que pour des enfants de 6 à 10 ans, sur une journée, l'apport énergétique total (AET) moyen est de 1 300 à 1 900 kcal par enfant, nous sommes tout à fait dans les moyennes.

Sur une journée, la répartition des calories conseillée est la suivante (les moyennes varient en fonction de l'âge, du sexe mais aussi des activités sportives des enfants).

Repas	Nombre de calories conseillées (en moyenne)	Notre repas analysé ci-dessus
Petit-déjeuner	300 à 500 kcal	
Déjeuner	550 à 800 kcal	622 à 727 kcal (avec ou sans le pain)
Dîner	450 à 600 kcal	

Avec, la répartition conseillée entre protéines, lipides et glucides est la suivante :

Nutriments	Repas	Quantité conseillée en grammes sur la journée (en moyenne)	Notre repas analysé ci-dessus AVEC le pain	Notre repas analysé ci-dessus SANS le pain
Protéines	15 % de l'AET	25 à 45 g	35,5	35,5
Lipides	35 % de l'AET	20 à 40 g	33,1	32,9
Glucides	50 % de l'AET	50 à 90 g	79,2	52,5

On a donc un repas qui se situe très bien dans la moyenne par rapport aux recommandations officielles en matière de nutrition.

Enfin, un repas contenant davantage de légumes et de fruits frais, permet d'apporter beaucoup de vitamines et de minéraux, donc une source de nutriments pour nos enfants. Pour rappel, le ministère de la Santé conseille de manger 5 fruits et légumes par jour, donc nous entrons bien dans cette recommandation officielle.

Juliette Bénédicte, diététicienne diplômée



Le schéma général des eaux pluviales

Dossier papier et numérisé, il est devenu un atout face à une actualité pluvieuse : le 28 juillet 2014, les contreforts du Môle étaient touchés, le week-end du 1^{er} mai dernier, la crue de 1968 était dépassée.

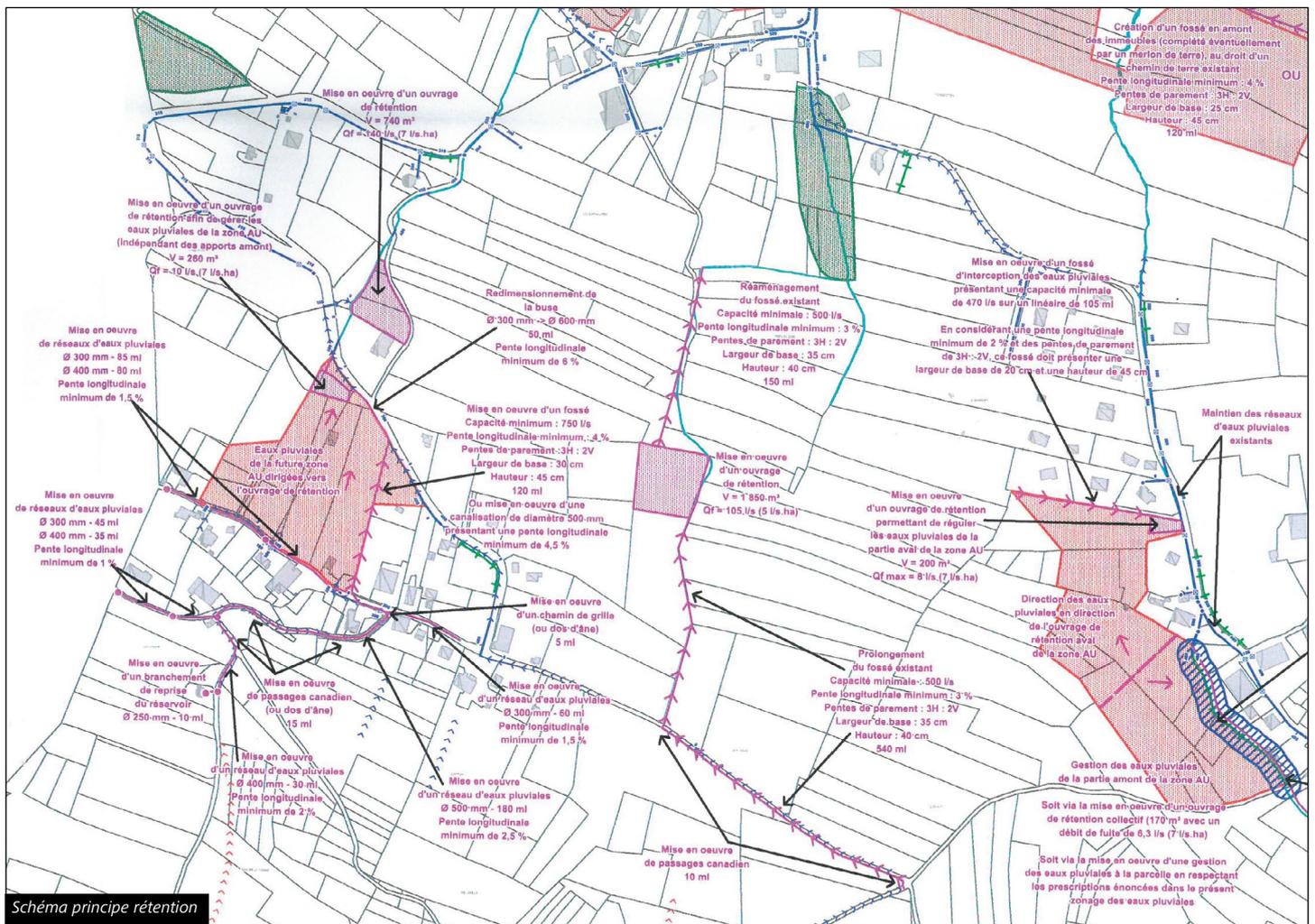
Aujourd'hui, nous disposons :

- du diagnostic hydraulique des ouvrages par bassin-versant drainé ;
- d'un état des anomalies et des dysfonctionnements du réseau d'eaux pluviales ;
- d'un état des aménagements proposés sur l'ensemble du territoire incluant les perspectives d'urbanisation ;
- d'un règlement du service public d'assainissement des eaux pluviales soit pour un projet individuel, soit pour un projet d'aménagement.

A suivre :

- 1) Travaux priorité 1
 - secteur du bourg « au-dessus de l'immeuble SEMCODA » ;
 - secteur du Chef-lieu et des Maréchaux.
- 2) Travaux de coordination avec le SRB au hameau des Syrds.

Coût total HT estimé des travaux hors maîtrise d'œuvre : 332 326,25 €
Montant des subventions par le conseil général : 100 000 €



Un entretien partagé du Môle

Deux fois par an, les services techniques d'Ayze et de Saint-Jean-de-Tholome, aidés par les alpagistes Gavillet et Chatel, entretiennent les 52 renvois d'eau qui ont été mis en place lors de la réfection de la piste.

Après l'effort, le réconfort autour d'un barbecue offert par les communes à tour de rôle.

Merci à eux, merci aux élus d'Ayze pour leur solidarité sans vision cadastrale de nos territoires.

A faire sur l'autre versant du Môle.

Le brûlage à l'air libre, une pratique polluante !

Alors que le printemps arrive, les brûlages de végétaux se multiplient. Activité interdite, car émettrice de plusieurs polluants dont les particules fines, elle reste pourtant pratiquée. En effet, en Rhône-Alpes on estime que 9 % des maisons individuelles ont recours à cette pratique.

Pour une meilleure qualité de l'air, il est important de ne pas brûler les déchets verts !

D'autres solutions existent : compostage, broyage puis paillage des plantations, ou apport en déchetterie.

Attention aux idées reçues : le trajet pour l'apport en déchetterie reste bien moins polluant pour la qualité de l'air que le brûlage sur place des déchets végétaux ! En effet, « Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture à moteur Diesel récente qui parcourt 6 000 km ! »

1. Agir pour la qualité de l'air

Si le chauffage au bois et le transport routier sont à l'origine de la majorité des rejets de particules, la combustion à l'air libre des végétaux participe également aux émissions de plusieurs polluants. Activité courante et à première vue anodine, le brûlage à l'air libre contribue significativement aux niveaux de pollution durant les épisodes anticycloniques.

1. Le brûlage des déchets verts émet des polluants dangereux pour notre santé

Outre la gêne occasionnée au voisinage par les fumées et les risques d'incendies, la combustion à l'air libre des déchets verts est très polluante pour la santé et l'environnement, particulièrement quand les déchets végétaux brûlés sont humides.

En effet, c'est une source d'émission de particules dans l'air, mais aussi d'autres composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), le benzène ou des dioxines. Ce brûlage, en association avec d'autres déchets (plastiques, bois traités, papiers souillés, carburant) est totalement à proscrire en raison de sa haute toxicité.

1. Une pratique interdite !

Particuliers, entreprises, collectivités... pour tous, le brûlage à l'air libre des déchets et l'écobuage sont strictement interdits sur l'ensemble du territoire de la vallée de l'Arve, en dehors de dérogations préfectorales spécifiques.

En effet :

- L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit tout brûlage à l'air libre des déchets ménagers depuis plusieurs années.
- L'arrêté préfectoral n° 2012131-0019 interdit toute pratique d'écobuage ou de feu de forêt herbes ou broussailles dans le périmètre du PPA.

ATTENTION : Toute incinération de végétaux est passible d'une **contravention de 450 €** (article 131-13 du nouveau code pénal).

1. Des solutions pour ne pas polluer et ne pas gaspiller

Les activités de jardinage (taille des haies, élagage, tontes...) génèrent d'importantes quantités de déchets végétaux. Ces déchets peuvent trouver bien des emplois au jardin.

- Transformer les déchets verts sur place :
- Compostez vos déchets verts avec vos déchets de cuisine (épluchures de légumes, restes de repas...). Cela permet de réduire le volume de vos poubelles et de produire un amendement de qualité pour vos sols.

À savoir : Un tas de compost correctement géré ne sent pas mauvais !

- Broyez les branchages et utilisez le broyat obtenu pour :

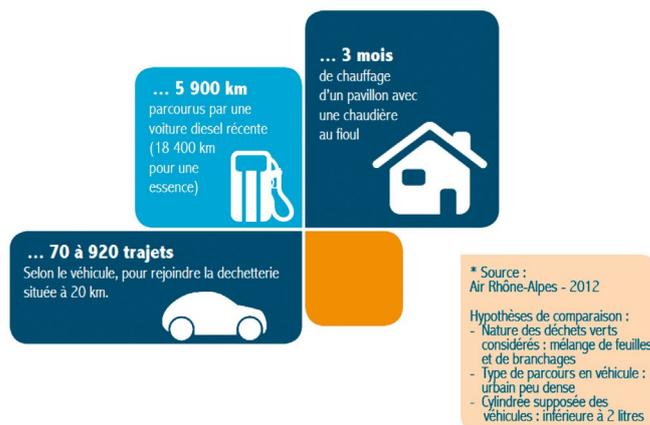
- pailler vos plantations dans le potager ou les massifs fleuris (préserve les plantes des variations de température et d'humidité, évite la pousse des mauvaises herbes, fertilise le sol) ;
- enrichir votre compost (matière sèche et ligneuse, favorable à l'aération du compost).

Les apporter en déchetterie

Ces déchets seront ensuite valorisés par compostage (par la commune ou par une société indépendante).

À savoir : Le trajet pour l'apport en déchetterie reste bien moins polluant pour la qualité de l'air que le brûlage sur place des déchets !

1. Quelques chiffres à titre de comparaison :



Pour un conseil sur les économies d'énergie ou les pratiques écologiques : Association Prioriterre : 04 50 67 17 54

Pour des informations sur la qualité de l'air : Association Air Rhône-Alpes : 09 72 26 48 90

Illustrations proposées (sources SM3A)



Le compostage fête ses 5 ans à l'école de SAINT-JEAN-DE-THOLOME !

Le mercredi 29 avril, dernier d'une journée environnement autour du thème du compostage et du jardinage était organisée à l'école. Elèves, enseignants et partenaires (SIVOM de la Région de CLUSES, l'Association ALVEOLE et l'Horticulteur GROS d'ARTHAZ) étaient réunis pour récupérer le compost issu des déchets de la cantine, remplir les bacs du nouveau jardin et réaliser des plantations.

Un jardin pour aller plus loin !

Depuis 5 ans le compost connaît un véritable succès et afin d'aller plus loin dans la pratique environnementale, Madame le Maire et les enseignantes ont souhaité mettre en place un jardin au cœur de l'école. Ainsi, les déchets de la cantine sont compostés, le compost utilisé au jardin, les légumes et les fruits récoltés seront cuisinés à l'école...

Une pratique qui fait des petits !

Depuis 2010, plusieurs établissements scolaires ont suivi l'exemple de l'école de Saint-Jean-de-Tholome. Le 29 avril, Madame le Maire avait convié les Elus des communes voisines à visiter les installations. Nombre d'entre eux a été convaincu par la démonstration.

SAINT-JEAN-DE-THOLOME |

Le compostage à l'école terreau d'un jardin pédagogique

Mercredi à l'école de Saint-Jean-de-Tholome, c'était l'effervescence. Madame le maire et élus de Saint-Jean et des communes voisines, partenaires publics et privés (association Alvéole, Sivom de Cluses, pépinières Gros horticulture d'Arthaz), les services techniques communaux, les professeurs des écoles et les écoliers étaient rassemblés pour une journée autour de l'environnement. Et pour cause, on soufflait les cinq ans de mise en service des composteurs en milieu scolaire et la deuxième production de compost (après 2013) réutilisée pour la création de jardins potager et botanique à l'école.

Site-test en milieu scolaire pour le Sivom de Cluses réitérant pour la collectivité, Saint-Jean a fait des petits. L'expérience a été reprise depuis par une dizaine de restaurants scolaires (Marignier, Ville-en-Sallaz, etc.), Saint-Jeoire et Peillonnet sont en passe de le faire) et par deux lycées (lycée hôtelier de Bonneville et lycée agricole de Contamine-sur-Arve). Des approches sont en cours en direction de gros producteurs (Cecam et collège à Saint-Jeoire).

« Au bout de ces cinq ans, explique Fadila Bouchama, ambassadrice du Sivom, les enfants ont complètement intégré les gestes du tri, du recyclage et du compostage. En cela, l'objectif est rempli. D'autre part, à Saint-Jean, tous les acteurs, de la commune à l'école, élus, parents, etc., sont impliqués : la moitié du chemin est fait. Avec 60 repas par jour maxi, c'est une tonne de déchets détournée de l'incinération. C'est énorme. »

Martine HOPEFAN



Autour des écoliers, les élus des communes de Saint-Jeoire, Ville, Peillonnet, Christine Chaffard, maire de Saint-Jean, Fadila Bouchama, ambassadrice du Sivom et tous les acteurs du projet "compostage scolaire" et "jardin pédagogique".



Plantons, trions, recyclons, regardons pousser, jardignons... : l'art de l'environnement se conjugue et se cultive à Saint-Jean, commune montrée en exemple.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez commander votre composteur auprès de la Communauté de Communes des quatre Rivières (C.C.4.R) – Pour tous renseignements, contactez la C.C.4.R. au 04 50 31 46 95.

Agenda du 2^{ème} semestre 2015

Liste non exhaustive des manifestations agendées à ce jour

4 juillet	dès 9h00	Marché du terroir + broyage	Chef-lieu – Mairie
13 juillet	dès 19h00	Fête Nationale	Lac du Môle
1 ^{er} août	dès 9h00	Marché du terroir + broyage	Chef lieu – Mairie
30 août	dès 14h00	Jeux Intervillages	St-Jeoire, lieu-dit Charney sur Pouilly
1 ^{er} septembre	8h15	Rentrée scolaire	Bonne rentrée !!!
5 septembre	dès 9h00	Marché du terroir + broyage	Chef-lieu – Mairie
12 septembre	dès 10h00	Montée de l'handicap	Chez Beroud – Le Môle
3 octobre	dès 9h00	Marché du terroir + broyage	Chef-lieu – Mairie
3 octobre	dès 13h30	La Molinette	Parking chez Beroud
4 octobre	dès 11h00	Repas des aînés	Ecole de St-Jean
7 novembre	dès 9h00	Marché du terroir + broyage	Chef-lieu – Mairie
11 novembre	10h-12h	Cérémonie Armistice guerre 14-18	Monument aux morts
6 décembre	8h-18h	Elections Régionales, 1^{er} tour	Mairie
13 décembre	8h-18h	Elections Régionales, 2^{ème} tour	Mairie

Tous les premiers lundis de chaque mois : réunion du club des Sandianis dès 14h00.

Le hangar communal



A l'automne 2013, la municipalité de St Jean de Tholome a décidé d'acquérir l'ancien bâtiment agricole de M. RUBIN Maurice situé au hameau de Chez Dametaz.

Cette acquisition avait pour but de le transformer en locaux pour les services techniques à savoir:

- Stationnement du matériel roulant
- Stockage des pièces pour le réseau d'eau potable
- Atelier
- Bureau, vestiaire, douche et wc pour le personnel afin d'être en conformité avec le Code du travail
- Aire de lavage pour le matériel
- Aire de stockage pour le sel de déneigement.

Les travaux ont débuté il y a 1 mois environ à l'intérieur du bâtiment. Les travaux se poursuivront à l'extérieur avec la réfection de l'ensemble des façades ainsi que le terrassement des abords.

L'ancien hangar du Chef-lieu sera quant à lui vendu à M. GROS Philippe à qui nous l'avons proposé et qui a donné son accord. La délibération du conseil municipal a été prise le 30 mars 2015 afin que la vente puisse avoir lieu dès la réception du nouveau hangar communal.

Anniversaire de notre doyenne née en 1917



Yvonne,
« J'ai effectué des recherches depuis l'année de ta naissance à aujourd'hui concernant ce qui s'est passé en France et surtout à St Jean :

- Deux guerres mondiales 1914 – 1918 puis 1939 – 1945. Tu avais juste 22 ans. La commune de St-Jean a été marquée avec les prisonniers de guerre : François et Marius VERDAN dit Fouchet, Jean-Louis CHAFFARD dit Chicon, Edouard GEVAUX dit Pagnoud, Albert CHATEL dit Fafet et Edouard Chaffard dit Dada,
- La déportation vers les camps de Lily à Doyet depuis la libération (l'épouse d'Albert CHATEL),
- Un mort au champ d'honneur : François DONCHE,
- Puis il y a eu la guerre d'Algérie 1954 – 1962 où beaucoup de jeunes de St-Jean, en mesure de servir sous les drapeaux, y ont fait un séjour plus ou moins prolongé. Hélas, un y a laissé sa vie : André GROS (Vers Gevaux),
- Depuis 1917, 16 présidents de la République se sont succédé : POINCARE, DESCHANEL, MILLERAND, DOUMERGUE, DOUMER, LEBRUN, PETAIN, AVRIAL, COTY, DE GAULLE, POMPIDOU, GISCARD DESTAIN, MITTERRAND, CHIRAC, SARKOZY, HOLLANDE.

- En ce qui concerne le plan église, tu as connu un curé illustre, le résistant Jean DE VIRY qui après la guerre a passé la soutane. Son successeur, venant de Thollon les Mémises, s'appelait l'Abbé BLANC.
- Les maires HYPOLYTE, AMOUDRUZ, DONCHE, METRAL, MOSSUZ, DETURCHE Henri et le maire actuel, Christine CHAFFARD.
- Tu as connu la construction du nouveau cimetière en 1931.
- St Jean était composé de petits paysans mais avait 4 fruitières : l'ancienne du Chef-lieu, celle de Bovère, de Savernaz et de Chez Tinjod. Les fruitiers étaient PINGET, BALSIGER, BURFIN, BLANC.
- St Jean avait 3 écoles : le Chef-lieu avec 2 classes, Bovère et Savernaz. L'instituteur du Chef-lieu s'appelait Arthur RUBIN – DELANCHY.
- Un seul poste de téléphone public était installé chez Edouard CHATEL dit Négocé.
- Le facteur VERDAN, dit Sifflette, effectuait toute sa tournée à pied par n'importe quel temps.
- Pendant longtemps, les fossoyeurs étaient Adelin et Raymond CHAFFARD.
- Après la libération, Edouard à Pagnoud ou Albert à Blanc passaient dans les villages avec leur fourgonnette pour vendre un peu de viande.
- La boulangerie du Chef-lieu était tenue par Victor CHATEL, dit Victor à Clément, le magasin d'alimentation était tenu par Lily à Doyet ensuite par Simone CHAFFARD (épouse de François à Toine) et après par Lucienne GROS, fille de Jules à Batite.
- Les gardes forestiers étaient PIGNIER puis Charles BOUVIER, un maréchal-ferrant chez Bauffonds tenu par Francis CHAFFARD.
- Il y avait aussi les transports de car François PERTIN.
- St Jean avait à l'époque un hôtel, l'Hôtel des Roches, puis une pension de famille Chez les Ruz tenue par la famille GAY, dit Pierre à Marc. St Jean avait également beaucoup de café. De nos jours, un seul subsiste tenu par Marc GEVAUX. »

Texte écrit par Mme RUBIN Joëlle



Actions de la CC4R au 1^{er} semestre 2015

Déchets :

Depuis janvier, la Communauté est compétente pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. Une chargée de mission dédiée à cette activité, Claire Bais, a dû successivement accompagner les communes sur la mise en place du règlement de collecte, plancher sur les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères nécessaires pour financer le service, tout en préservant autant que faire se peut le pouvoir d'achat des ménages du territoire, et se préoccuper d'une foule de détails (composteurs, problèmes de collecte, mise en place de bennes de tri en différents points du territoire, poursuite des actions communales sur les communes de Mégevette, Onnion et Saint-Jean-de-Tholome...).

Projets de déchetteries :

Parallèlement, la communauté a lancé un appel d'offres pour retenir le maître d'œuvre de la future déchetterie de Saint Jeoire. C'est le cabinet Montmasson, basé à Annecy, qui a obtenu le marché.

Ce projet, pour lequel un dossier avait été déposé en préfecture, a obtenu une subvention de 280 000 € de l'Etat.

Des discussions sont toujours en cours avec le Département afin de permettre de trouver la solution la plus optimisée concernant l'accès au site.

Sur le site de Peillonex, le conseil communautaire a décidé l'acquisition d'une parcelle nécessaire au projet. La communauté travaille désormais d'une part à l'obtention de subventions et d'autre part à l'élaboration d'un cahier des charges pour trouver un maître d'œuvre pour cette opération.

Mise en réseau des bibliothèques :

Dans le domaine culturel, la chargée de mission mise en réseau des bibliothèques, Nadine Danielian, a œuvré en collaboration étroite avec le directeur adjoint de la communauté, Mickaël Peyrard. Ils ont lancé un appel d'offres

pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des bibliothèques. Celui-ci sera déployé cet été dans toutes les bibliothèques du territoire. A la rentrée 2015, les lecteurs disposeront donc d'un système de prêt mutualisé à l'échelle de notre territoire. D'ici janvier 2016, un portail internet verra le jour. Il permettra de consulter les catalogues disponibles en ligne et offrira d'autres fonctionnalités sur lesquelles nous reviendrons dans une prochaine édition.

Environnement et cours d'eaux :

L'environnement et la gestion des espaces naturels ont également été à l'honneur en ce début d'année. Les bureaux d'études missionnés par la communauté, ont notamment travaillé sur le plan de valorisation de l'Espace Naturel Sensible du Mont Vouan. Il s'agit d'élaborer une convention de partenariat entre le Conseil Départemental et les acteurs locaux pour permettre à ce massif de bénéficier de travaux de protection et de mise en valeur. Pour rappel, le Mont-Vouan est un des plus grands sites classés Monuments historiques en France, pour ses carrières de meules. Ce projet associe également la commune de Saint André de Boège, située sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, également concernée par l'emprise de cet ENS.

En lien avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A), la Communauté a poursuivi ses actions pour mettre en place des actions en vue de mieux connaître, mieux gérer et mieux protéger la Menoge et ses affluents (Foron de Fillings, Thy...).

Les inondations du week-end du 1^{er} mai dernier ont montré une nouvelle fois la fragilité du territoire face à des événements climatiques importants et plus fréquents. Grâce aux investissements menés depuis plusieurs décennies par le SM3A, nous n'avons heureusement pas eu à déplorer de dégâts majeurs sur les infrastructures publiques. Les services de la Communauté (en partenariat avec les

chantiers d'insertion ALVEOLE) ont néanmoins été fortement mobilisés le 2 et le 3 mai au lac du Môle, où il a été décidé de laisser le niveau du lac assez haut pour permettre à la crue en aval sur le Thy, de s'écouler.

Evolution de l'intercommunalité :

Une réunion a été organisée mi-février à l'initiative de la CC4R. Les conseillers municipaux du territoire des 4 Rivières ont eu l'occasion de s'interroger sur les évolutions à venir entre baisse des dotations, réformes des collectivités et fusion éventuelle avec la Communauté de Communes de la Vallée Verte.

Une seconde réunion a permis aux conseillers communautaires de s'intéresser à la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations début mai, en partenariat avec le SM3A et son président, Martial SADDIER. Hasard du calendrier, cette rencontre a eu lieu quelques jours à peine après les crues survenues début mai.

Il est prévu fin mai une réunion relative aux évolutions législatives en matière d'urbanisme et notamment la possibilité de transférer à l'intercommunalité la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisme.

Parallèlement, la Communauté a décidé d'étudier les conséquences financières et fiscales d'une fusion avec la Communauté de Communes de la Vallée verte. Pour ce faire, les deux entités ont lancé ensemble une consultation pour retenir un bureau d'études chargé d'étudier cette question. C'est le cabinet Calia qui a été retenu. On devrait disposer des éléments nécessaires d'ici l'automne.

Secrétariat général :

La CC4R a également élaboré divers outils d'accueil des nouveaux habitants du territoire afin de faciliter leur installation et de leur faire découvrir les services de la communauté et ceux de la commune où ils résident.

Bilan des TAP



Au moment de la rédaction de cet article, la commission enfance continue à travailler sur les perspectives de la rentrée suite au bilan qui peut être fait de l'année scolaire qui s'achève.

Un sentiment de satisfaction par rapport à une 1^{ère} année :

Qualité : l'intérêt de l'enfant ayant été notre objectif principal dès les premières réunions en 2013, la diversité des animations (cirque, capoeira, musique, travaux manuels, cuisine, jeux, sport...), le petit nombre d'enfants par groupe (6 à 10 enfants) lors d'un vrai temps dédié d'une heure trente, nous ne pouvons qu'être satisfaits d'avoir amené au cœur de notre village cette opportunité dans un bon rapport qualité / prix.

Concertation : elle a eu lieu dans beaucoup d'instances :

- Intercommunale dans les différents COPIL organisés par la MJCI, financés par les communes qui ont réuni cette année écoulée les parents, enseignants, élus, coordinateurs des communes de Saint-Jean-de-Tholome, Ville-en-Sallaz, Bogève, Peillonnet et Fillinges. Les ont aussi accueilli M. GUITTON, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Bonneville et les élus de St Jeoire.
- Communale au travers des conseils d'école où la mairie a présenté 3 bilans intermédiaires, au travers des contacts investis des enseignantes, au travers des réunions d'écriture du PEDT associant les délégués de parents, coordinateur, enseignantes et élus.

Résultat :

- Un PEDT écrit.
- Des critères d'évaluation définis.
- Un questionnaire à l'initiative des délégués de parents déjà dépouillé.
- Un questionnaire auprès des enfants sous forme de smileys.
- Autant d'informations utiles afin de faire évoluer ce service avec une constante : l'intérêt de l'enfant.

Le pré aux livres – bibliothèque municipale

Votre bibliothèque bouge un peu

La bibliothèque est gérée et animée par une équipe de bénévoles avec le soutien de la mairie. Notre équipe assure l'accueil du public, qui est la partie visible de notre activité, mais elle ne se limite pas à cela. En coulisses, nous assurons le renouvellement du fonds de livres, soit par des achats de nouveautés, par des dons ou par des prêts de Savoie Biblio ; nous équipons les nouveaux livres et revues et les intégrons dans le système de prêts et nous organisons des activités comme l'atelier bricolage du 25 avril.

Lors de notre dernière AG, Christine Dos Reis a décidé de remettre sa fonction de présidente. Nous la remercions pour son implication constante au cours de toutes ces années. Le nouveau bureau se compose de Sophie Ducruet (trésorière), Stéphanie Margerin (vice-présidente), Laurent Moccozet (président), Aline Ruin, Frédérique Sintes et Monique Voisin. Nous allons faire de notre mieux en fonction de nos disponibilités pour maintenir et développer l'activité de la bibliothèque. L'augmentation observée des adhésions nous encourage dans cette voie.

Notre équipe de bénévoles ne demande qu'à s'étoffer, et nous vous encourageons à vous rapprocher de nous si vous souhaitez participer à l'animation et au développement de ce lieu de culture local. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, soit pour activités permanentes, mais aussi pour des activités plus ponctuelles, ou simplement pour nous conseiller pour les achats et le renouvellement de notre fonds. Nous souhaitons continuer de faire de la bibliothèque un lieu de culture, mais aussi un lieu de rencontre et d'animation.

Votre bibliothèque bouge beaucoup

Le local de la bibliothèque va être prochainement réaménagé. Nous allons réorganiser le coin des petits avec du nouveau mobilier commandé par la mairie. L'ordinateur accessible au public sera installé à l'étage, ce qui permettra de libérer de l'espace pour de nouveaux meubles de rangement et un coin lecture pour les petits. Nous nous réjouissons de pouvoir prochainement accueillir nos petits lecteurs et leurs parents dans ce tout nouvel espace.



Le samedi 25 avril une vingtaine d'enfants étaient inscrits à l'atelier «Bricole printemps»: les plus jeunes le matin et les plus grands l'après-midi. Caroline Marquet, Sophie Ducruet et Monique Voisin ont accueilli et encadré tout ce petit monde. Un bon moment pour de belles réalisations...



Votre bibliothèque bouge énormément

De gros changements sont prévus pour la rentrée de septembre. La CC4R a lancé un projet de mise en réseau des 11 bibliothèques communales de son territoire. Le pré aux livres a décidé de s'impliquer pleinement dans ce projet.

Cette mise en réseau va permettre la mise en commun des fonds des bibliothèques. Cela va se traduire par un changement de logiciel de gestion des prêts qui va être commun à toutes les bibliothèques. A terme cela permettra d'ouvrir un portail en ligne pour le réseau de bibliothèques auquel tous les adhérents pourront se connecter pour s'informer des activités du réseau des bibliothèques, consulter leur compte, rechercher et réserver des ouvrages...

Concrètement, pour nos adhérents, cela va se traduire aussi par un changement de fonctionnement : en plus des livres que vous pouvez emprunter auprès de notre bibliothèque, vous pourrez aussi emprunter des livres auprès des autres bibliothèques (un système de navette entre les bibliothèques permettra d'assurer la circulation des emprunts inter-bibliothèques). Le montant de l'adhésion sera légèrement augmenté, mais elle restera gratuite pour les enfants.

Cette mise en réseau va permettre de mutualiser les ressources entre les bibliothèques. Elle permettra aussi d'avoir accès à de nouveaux services auprès de Savoie Biblio que nous ne pourrions pas avoir en tant que bibliothèque « individuelle ». Mais elle va aussi impliquer de nombreux changements pour notre équipe de bénévoles avec en particulier plusieurs formations au nouveau logiciel de prêts et le changement de notre fonctionnement. Nous savons que nous pourrions compter sur votre compréhension pour la mise en place et nous nous réjouissons de pouvoir continuer à vous accueillir dans des conditions améliorées.

Que faire en cas de dégâts de faune sauvage ?

C'est le code de l'environnement qui définit le classement des espèces de faune sauvage. Elles peuvent être chassables ou protégées. Les sangliers et leurs puissants boutoirs sont souvent ceux qui viennent à l'esprit lorsque l'on parle de dégâts occasionnés par les animaux. Malheureusement, ils ne sont pas les seuls.

En effet, d'autres espèces aux profils plus sympathiques, sont susceptibles de causer bien des désagréments à de nombreux particuliers, à la campagne mais aussi dans les espaces plus urbains. Ce sont les renards, fouines, martres, corneilles et autres pies qui sont les plus régulièrement mis en cause. Ces espèces, prédatrices et très opportunistes, utilisent ce que notre société moderne leur met à disposition pour se développer davantage et dans des quantités qu'un milieu naturel seul ne pourrait tolérer. Les problèmes posés sont divers : consommation de durite dans les moteurs des voitures, salissures, bruit et souillures dans les plafonds, cloisons et greniers, dégradation de joints de fenêtres... sans parler de la disparition de la majorité des passereaux qui animent avec entrain nos haies, jardins et balcons.

Ces déprédations ne sont pas compensées financièrement. Cependant, elles peuvent justifier l'inscription des espèces concernées à la liste spécifique dite des « espèces nuisibles ». C'est cette inscription qui permet au Préfet, le cas échéant, de prendre des mesures excep-

tionnelles de régulation et d'enrayer les problèmes. 4 motifs établis par le ministère de l'écologie peuvent justifier cette inscription. Ainsi, c'est à la faveur d'un arrêté ministériel que la liste des espèces nuisibles est prise par département et pour trois ans, sur la base de critères dont le plus important reste celui des dommages (dégâts) causés aux activités humaines. **En l'absence de classement, aucune intervention n'est possible pour arrêter ou prévenir ces dégâts.** Le ministère de l'écologie étudie actuellement la liste des espèces à classer pour la période 2015/2017.



© Bernard Bellon

La Fédération des Chasseurs est à ce jour le seul organisme qui sollicite l'Administration et lui fournit des éléments de justification utiles, alors que les dégâts concernent de nombreux agriculteurs et particuliers. Dans le cadre du Schéma départemental de Gestion Cynégétique, la Fédération a établi **une fiche de synthèse susceptible d'être dupliquée et permettant à toute personne concernée de déclarer les dommages** dont elle est victime, et d'envisager une solution efficace pour y remédier. Chaque déclaration est

contresignée et authentifiée par un référent local connu et reconnu auprès de la Fédération des Chasseurs. La fiche est téléchargeable à partir du site **www.chasseurs74.fr** rubrique « gestion des nuisibles ».

Pour l'heure, l'analyse des fiches retournées fait apparaître un total de 300 000 euros de dégâts enregistrés ses 3 dernières années, du fait des fouines, corneilles ou renards en Haute-Savoie. Par des actions, totalement bénévoles, de capture et d'enlèvement des individus à problèmes, de nombreuses plaintes ont été traitées par la Fédération et ses bénévoles des associations communales de chasse agréée ou de l'association départementale des piégeurs.

La Fédération des chasseurs et l'ACCA de votre commune se tiennent à votre disposition pour toutes informations utiles à ce sujet sensible.



Villy-le-Pelloux, le 9 avril 2015,
COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Troubadours

Cher(e)s ami(e)s de la musique,

Encore une belle saison pour les Troubadours...

Le samedi 10 janvier, Sandrine Pertin, notre professeur de piano et ses deux élèves Margot et Florian ont conquis le public lors de leur interprétation musicale pendant les vœux du maire à Saint-Jean-de-Tholome.



Pour rappel les cours de piano dispensés par Sandrine Pertin se déroulent principalement le mercredi soir et le samedi, quant aux cours

de Krescho Senjaric, que ce soit en guitare classique, électrique ou basse, ils ont lieu le lundi à partir de 15H45 jusqu'en fin de soirée.

Nous souhaitons remercier notre professeur de Djembé, Ben BAH, qui a tant fait vibrer, au son du djembé, la salle de motricité les jeudis soir depuis 3 ans. Il nous quitte cette fin de saison, aussi nous lui souhaitons une très bonne continuation et espérons trouver un remplaçant aussi investi et plein d'énergie pour la rentrée du mois de septembre.

Nous remercions les professeurs pour leur engagement et leur patience, les élèves pour leur assiduité et le talent dont ils font preuve, l'équipe municipale pour son soutien dans nos projets ainsi que les partenaires qui contribuent de près ou de loin à la vie de notre association.

Nous espérons une belle année 2015/2016 et nous vous donnons rendez-vous le samedi 5 septembre 2015 au marché de Saint Jean de Tholome où nous tiendrons la buvette du

marché, afin de vous rencontrer et permettre aussi votre inscription.

En attendant le plaisir de vous retrouver à la rentrée pour de nouvelles aventures musicales.



Les Troubadours

Si vous désirez nous contacter :

Didier JUILLARD au 06 21 20 34 34,
par mail : les-troubadours-sjt@live.fr

L'accessibilité, un accès pour tous

La Communauté de Communes des Quatre Rivières élabore un diagnostic de ses équipements afin de les rendre accessibles à tous, conformément à la loi. Un objectif qui s'étalera sur quelques années. Premier équipement en projet, le Lac du Môle.



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances prévoit à son article 46 que les collectivités de plus de 5000 habitants, mettent en place une Commission

Intercommunale pour l'accessibilité des établissements recevant du public, afin qu'elle travaille sur l'analyse de ces bâtiments. La CC4R dispose aujourd'hui de plusieurs équi-

pements concernés par ces obligations : les bureaux administratifs de Fillinges, un immeuble à vocation économique à Viuz-en-Sallaz, le Lac du Môle sur les communes de La Tour et Ville-en-Sallaz. Si les bureaux et l'immeuble sont déjà largement accessibles à un public à mobilité réduite, un effort doit être fourni pour le Lac du Môle.

La Communauté de Communes des Quatre Rivières a organisé dernièrement une première réunion afin qu'elle établisse un rapport d'accessibilité de ses équipements et des préconisations d'amélioration sur plusieurs années. Cette commission va s'élargir à des représentants d'associations concernées, généralement des personnes en situation de handicap, que ce soit visuel, moteur, auditif ou mental. Ce groupe de travail va analyser pendant 1 an les différents équipements et proposer des pistes d'amélioration afin de permettre un accès à tous des équipements publics.

Le premier site d'étude concerne le Lac du Môle. Ce dernier, très prisé par les habitants du territoire, fera l'objet dans les mois prochains d'une réhabilitation partielle du chemin et d'un espace d'accueil des Personnes à Mobilité Réduite PMR, comprenant notamment des toilettes adaptées.

Haut les Cœurs - SOLHANDISEP

Haut les Cœurs Solhandisep a poursuivi son action qui consiste à proposer aux personnes handicapées de la CC4R des sorties de loisirs en compagnie de bénévoles.

En cette première moitié de 2015, les sorties de ski aux Gets faites en partenariat avec Annemasse handisport ont été nombreuses et toujours très appréciées. Le Salon de l'auto en mars est aussi une des sorties favorites de nos amis.



Début septembre, Cédric, André, Jean-François et Jean-Luc partiront pour une semaine de vacances dans une maison familiale près d'Istres en compagnie de 3 de bénévoles.

Pour cet été, le 19 juillet, nous vous recommandons un Rodeo Cascade à Pouilly. Les meilleurs pilotes français viendront disputer la victoire. Des places seront réservées pour que les personnes handicapées qui le souhaitent puissent profiter de cet événement.

Organisé par l'Office Municipal d'animation de Saint-Jeoire, une partie du bénéfice des entrées sera reversé à notre association.

Si vous souhaitez avoir des renseignements, ou, pourquoi pas, rejoindre notre équipe, contactez-nous au **06 81 90 46 01** ou visitez : sites.google.com/site/solhandisep



Les Trailers du Môle

Le Club des Féroces, créé en 2008, compte actuellement 87 adhérents.

Il propose pour tous, du débutant à l'expert, une structure pour le trail, la course à pied tout chemin.



Trail des Brasses

En 2013 le club a mis en place une activité marche nordique, une marche rapide avec bâtons à laquelle peuvent être associées en complément les techniques de la marche afghane.

Depuis 2015 des sorties dédiées aux plus jeunes sont programmées.



Sortie des mômes 2015

Toutes ces animations se déroulent dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Le club œuvre également à la découverte, à l'entretien et au balisage des chemins de montagne sur le secteur Môle-Massif des-Brasses. Il promeut le respect de l'environnement et les valeurs de l'esprit trail et nature. Il participe à des épreuves de trail dans l'hexagone.

Voilà six ans que le club organise, début juin, la Verticale du Môle une course du type format kilomètre vertical de 1000 m pour environ 4 km de longueur avec un départ de La Tour et une arrivée au sommet de l'Ecuteux. Epreuve « sports pour tous », elle est ouverte aux hommes et femmes, licenciés ou non, âgés de 15 ans et plus dans l'année et propose deux parcours, course et marche.

Le club s'associe également à des œuvres humanitaires ou sociales. Tous les ans le club est fier de pouvoir annoncer sa participation à la montée du handicap et au téléthon.



Montée du Handicap, solid'air 2014

Tous les renseignements concernant le club des Trailers du Môle sont sur le site : <http://trailersdumole1.blogspot.fr>
Contact : ferocedumole@gmail.com

Les conteurs du môle



Conteurs du Môle, Noël 2014, Saint-Jean-de-Tholome

Les Conteurs du Môle, connus par les habitants de Saint-Jean-de-Tholome notamment grâce aux traditionnels contes de Noël, continuent de semer leurs histoires au gré du temps.

Depuis le mois de décembre, cette équipe de 11 conteurs amateurs n'a pas chômé. Beaucoup de spectateurs attentifs ont pu les entendre en divers endroits : à St-Jean-de-Tholome et au Mont Saxonnex lors des « contes coquins pour oreilles averties », au Festival de Contes à La Roche sur Foron ou encore récemment à la bibliothèque de St-Jeoire.



Vous souhaitez savoir plus sur nos futures prestations ? Alors rendez-vous sur notre page Facebook !

Les Conteurs du Môle remercient leur fidèle public et souhaitent à toutes et à tous un bel été.

A bientôt pour de nouvelles aventures !
conteursdumole@gmx.fr
www.facebook.com/conteursdumole

Jeux Intervillages - Dimanche 30 août 2015



C. Bussod ©

Ces jeux intervillages 2015 seront à nouveau l'occasion de réunir 10 équipes représentant les communes de la Tour, Ville-en-Sallaz, Viuz-

en-Sallaz, Bogève, Onnion, Mégevette, Mieussy, Bellevaux, Saint-Jean-de-Tholome et St-Jeoire. C'est cette dernière commune qui aura le privilège d'accueillir les joutes organisées sur le modèle des « Jeux sans frontière ».

En 2014, le plateau de Plaine Joux avait été le théâtre de jeux de lancer d'œufs, de basket sur sol mouvant, de bien d'autres épreuves joyeuses, l'incontournable restant le duel du tir à la corde où les champions rivalisent de force et hargne sous les encouragements d'un public chauffé à blanc. Saint-Jean a fini 6^e, résultat que nous espérons améliorer cette année.

Pour l'édition 2015, l'équipe est complète. Elle sera cette fois-ci à 100 % jeunes et 100 % de Saint-Jean. Sont annoncés : Rémi Collavet, Mina Caillous, Elisa Séraphin, Fabien Lopez, Bastian Golay, Florian Maure, Donko Moulin, Amélie, Clément et Gabriel Sintès.

Enfin, nous comptons sur vous pour constituer le 11^e équipier le dimanche 30 août prochain dès 14h à St-Jeoire, lieu-dit Charny sur Pouilly ! Venez nombreux ! Merci par avance pour vos encouragements.



Infos pratiques

Mairie

Le Conseil Municipal se tient le premier lundi de chaque mois. Madame le Maire reçoit sur rendez-vous le jeudi et le samedi.

Heures d'ouverture de la Mairie :

- Mardi : 14h - 17h (ouverture administrative)
- Jeudi : 16h30 - 19h
- Samedi : 8h30 - 11h

En complément de ces horaires, le service administratif est à votre disposition uniquement :

- Par téléphone : 04 50 95 10 38
- Par e-mail : mairie@stjeandetholome.fr

Adresse

Chef-lieu - 74250 Saint-Jean-de-Tholome

Tél. 04 50 95 10 38

Fax 04 50 95 14 46

Courriel : mairie@stjeandetholome.fr

Site internet : www.stjeandetholome.fr

Bibliothèque

Heures d'ouverture :

- Le lundi de 16h15 à 18h
- Le jeudi de 16h15 à 18h
- Le samedi de 10h à 12h

Pendant les vacances scolaires la bibliothèque est ouverte :

- le samedi matin de 10h à 12h
- Consultez notre blog : lepreauxlivres.eklablog.com

Architecte-conseil

Doit être consulté en mairie de Saint-Jeoire en Faucigny le 3^e vendredi de chaque mois.

Prendre rendez-vous auprès de M. Hoarau, secrétaire de Mairie de Saint-Jean-de-Tholome.

Assistante sociale

Reçoit le mardi matin et le vendredi matin, à Saint-Jeoire, immeuble « Les Tilleuls », avenue de la Tour de Fer (à côté du Centre de Vacances « Le Nid »).

Sur rendez-vous, tél. 04 50 35 35 90.

ADMR du Môle

73, place Germain Sommeiller
74490 Saint-Jeoire
(au 1^{er} étage de la salle des fêtes, en face du Trésor Public) - Tél./Fax 04 50 35 99 17

CC4R

Communauté de Communes des 4 Rivières

Siège : Mairie - 74250 Marcellaz
Tél. 04 50 31 46 95

Fax 04 50 31 68 12

Site internet : www.cc4r.fr

Informations EDF

En cas de coupure d'électricité, vous pouvez téléphoner au numéro suivant : **810 333 074**,

qui vous renseignera sur les causes et effets de la panne, ainsi que sur les délais quant au rétablissement du courant.

Déchetterie (sites de St-Jeoire et Fillings)

Article 5: Quantité admissible de déchets

Toute quantité inférieure à 2 m³ (0,5 m³ pour les déchets dangereux) par voyage sera réceptionnée gratuitement.

Au-delà d'une quantité apportée supérieure à 2 m³ (0,5 m³ pour les déchets dangereux) par jour, le gardien pourra refuser l'accès à la déchetterie.

Pour les professionnels, un bordereau signé par le gardien de la déchetterie et contresigné par l'utilisateur sera automatiquement délivré. La collectivité se réserve le droit d'interdire l'accès aux déchetteries en cas d'usage excessif.

Article 6: Horaires d'ouverture

Les heures d'ouverture des déchetteries sont affichées à l'entrée. L'accès du public est interdit en dehors des heures d'ouverture. Les déchetteries seront fermées tous les jours fériés.

Article 7: comportement et responsabilité des usagers

L'accès aux déchetteries et notamment les opérations de déversement des déchets dans les conteneurs ainsi que les manœuvres automobiles se font aux risques et périls des usagers.

Les usagers sont dans l'obligation de :

- respecter les règles de circulation afin d'éviter tout incident et encombrement de la plateforme : suivre le sens de circulation, ne pas stationner longtemps, etc.,
- déposer les déchets dans les conteneurs appropriés.

Fermée les jours fériés		
Horaires d'été, du 1 ^{er} avril au 31 octobre		
Lundi	Fermée	13h30-19h00
Mardi	Fermée	13h30-19h00
Mercredi	Fermée	13h30-19h00
Jeudi	Fermée	13h30-19h00
Vendredi	9h-12h00	13h30-19h00
Samedi	9h-12h30	13h30-19h00
Dimanche	Fermée	Fermée
Horaires d'hiver, du 1 ^{er} nov. au 31 mars		
Lundi	Fermée	13h30-17h00
Mardi	Fermée	13h30-17h00
Mercredi	Fermée	13h30-17h00
Jeudi	Fermée	Fermée
Vendredi	Fermée	13h30-17h00
Samedi	9h-12h00	13h30-17h00
Dimanche	Fermée	Fermée

Pendant le temps de fermeture, le dépôt de déchets aux abords des déchetteries est rigoureusement interdit et passible de contravention régie par le Code Pénal.

Etat civil (depuis le 13 décembre 2014)

Décès

CHATELAIN	Serge Eric	02/01/2015	St Jean de Tholome
RUBIN	Maurice	06/02/2015	Reignier Esery
DESCHAMPS Epouse PARNY	Michelle Alberte Emilienne	10/02/2015	La Tour
VERDAN Métral	née VERDAN Raymonde	23/06/2015	La Tour

Naissances

ROLANDEZ VERVUST	Léon Emilien	18/12/2014	Contamine sur Arve
KOVACEVIC	Leslie Margot Claudia	19/12/2014	Contamine sur Arve
JUILLARD	Jana	14/02/2015	Contamine sur Arve
DELON	Eloan Cédric	22/02/2015	Contamine sur Arve
HIPPOLYTE	Eliot Arnaud Rémi	03/03/2015	Contamine sur Arve

Mariages

MOREL	David Alain Paul	20/12/2014
LIMON	Magali Yvette	20/12/2014
GUIDI	Pierre Guy	16/05/2015
TANNEUR	Valérie Madeleine Elisabeth	16/05/2015
FORAISON	Jacques Yves	30/05/2015
TARRASO	Marie-José	30/05/2015